



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 72 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Promotion d'un ordre international démocratique et équitable

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution [18/6](#), le Conseil des droits de l'homme a établi le mandat de l'Expert(e) indépendant(e) sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable et prié l'Expert(e) indépendant(e) de faire rapport chaque année au Conseil et à l'Assemblée générale. Le mandat de l'Expert(e) indépendant(e) et la demande du Conseil le (la) priant de faire rapport chaque année aux deux organes ont été renouvelés par plusieurs résolutions du Conseil, la dernière en date étant la résolution [36/4](#).

2. Dans son troisième rapport au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/45/28](#)), l'Expert indépendant, Livingstone Sewanyana, a examiné certains effets des politiques des institutions financières internationales sur la bonne gouvernance à l'échelle locale. Il s'est concentré sur plusieurs questions relatives à la participation du public, à la transparence, aux représailles et à la mesure dans laquelle les États répondent aux besoins de la population et luttent contre la corruption et s'est penché sur les problèmes que pose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans ces domaines.

3. Compte tenu de la situation due à la pandémie, l'Expert indépendant compte que son rapport au Conseil des droits de l'homme sera également présenté à l'Assemblée générale. Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée générale à ce rapport.

* [A/75/150](#).

